



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation provisoire de fonctions et de signature aux adjoints au Maire - Congés d'été 2023

Modification de l'arrêté municipal du 5 juillet 2023

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants,

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Maire,

vu son arrêté municipal du 22 novembre 2022 portant délégation de fonctions du Maire à ses adjoints,

vu son arrêté municipal du 5 juillet 2023 portant délégation provisoire de fonctions et de signature aux adjoints au Maire pour les congés d'été 2023,

considérant certains changements et la nécessité de modifier le contenu de l'arrêté précité,

ARRETE

ARTICLE 1 : MODIFIE l'arrêté municipal du 5 juillet 2023 portant délégation provisoire de fonctions et de signature aux adjoints au Maire pour les congés d'été 2023, comme suit :

Titulaires de la délégation	Délégations provisoires
Ghais BERTOUT-OURABAH Citoyenneté et autonomie des personnes âgées	Guillaume SPIRO : <i>du 31 juillet au 3 septembre 2023 inclus</i>
Boukary GASSAMA Citoyenneté et autonomie des jeunes	Guillaume SPIRO : <i>du 31 juillet au 3 septembre 2023 inclus</i>

ARTICLE 2 : DIT que toutes les autres dispositions de l'arrêté précité restent inchangées.

ARTICLE 3 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :

- à Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- au Comptable public,
- à Madame la Directrice Générale des services de la Mairie pour l'information de l'administration communale,
- aux intéressé.e.s.

FAIT EN MAIRIE LE 13 JUIL, 2023

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 13 JUIL, 2023

RECU EN PREFECTURE

LE 13 JUIL, 2023

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 13 JUIL, 2023



Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

Philippe BOUYSSOU